

**Les aides du Conseil régional Nord-Pas de Calais pour l'apprenti(e)**

CONSEIL  
PRÉVENTION  
CONCOURS  
CARRIÈRES  
EMPLOI

Aide au transport et à l'hébergement (versée annuellement)	• moins de 5 km : <b>0 €</b>
	• entre 6 et 25 km : <b>160 €</b>
	• entre 26 et 50 km : <b>230 €</b>
	• entre 51 et 75 km : <b>320 €</b>
	• entre 76 et 100 km : <b>430 €</b>
	• plus de 100 km : <b>560 €</b>
Aide à la restauration	<b>1,50 €</b> versés par apprenti(e) et par jour de formation
	<b>1,50 €</b> par repas du soir par apprenti(e) interne
Aide à l'équipement	<b>200 €</b> versés pour les apprentis pour chaque année de formation
Le fonds social d'urgence (pour répondre à des besoins exceptionnels)	• pour se soigner
	• pour se loger
	• pour se nourrir
	• pour se déplacer
	• autres

Pour connaître les modalités de versements de ces aides, l'apprenti(e) doit se rapprocher de son Centre de Formation.